

Nous nous opposons au projet du parc éolien projeté sur La Chapelle st-martin et Villexanton dont le permis de construire a été déposé le 18 décembre 2010. Nous mettons en avant plusieurs arguments dont la dégradation des espaces naturels, l'incompatibilité des éoliennes avec notre patrimoine local et les nuisances qu'elles feront subir aux riverains et à la faune sauvage. Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ce permis de construire.''

nom

prénom

adresse

signature